

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25342880

Déposé
03-07-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0664529083

Nom(en entier) : **The Akkermansia Company**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Granbonpré 11
: 1435 Mont-Saint-Guibert**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Ce jour, le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**A COMPARU**

(...)

le "*comparant*", agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société anonyme "**The Akkermansia Company**", ayant son siège à Rue Granbonpré 11, 1435 Mont-Saint-Guibert, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

CONSTATATIONS

Après cet exposé préalable, le comparant m'a ensuite prié de prendre acte des constatations suivantes, et ce conformément à l'article 7:187 du Code des sociétés et associations :

I. Du relevé de l'exercice des droits de souscription établi par le conseil d'administration, il résulte que l'exercice de 94 Stock Option Warrants 2020 et 8.559 Stock Option Warrants 2023 a été demandé.

(...)

III. En conséquence de l'exercice des 94 Stock Option Warrants 2020 et 8.559 Stock Option Warrants 2023, le capital de la Société est augmenté à concurrence de EUR 86.530,00 et est porté de EUR 931.210,00 à EUR 1.017.740,00, par l'émission de 8.653 nouvelles actions ordinaires de classe E, chacune participant aux résultats de la Société pour la totalité de l'exercice en cours.**a.** Les 94 nouvelles actions ordinaires de classe E émises en raison de l'exercice des Stock Option Warrants 2020 sont souscrites en numéraire au prix de souscription de EUR 133,00 par nouvelle action ordinaire de classe E, conformément au relevé auquel il est fait référence au point I ci-dessus. Un montant de EUR 10,00 par nouvelle action ordinaire de classe E est comptabilisé en tant que capital, soit un montant total de EUR 940,00 pour toutes les nouvelles actions ordinaires de classe E émises en raison de l'exercice des Stock Option Warrants 2020.

Un montant de EUR 123,00 par nouvelle action ordinaire de classe E est comptabilisé en tant que prime d'émission, soit un montant total de EUR 11.562,00 pour toutes les nouvelles actions ordinaires de classe E émises en raison de l'exercice des Stock Option Warrants 2020.

b. Les 8.559 nouvelles actions ordinaires de classe E émises en raison de l'exercice des Stock Option Warrants 2023 sont souscrites en numéraire au prix de souscription de EUR 133,00 par nouvelle action ordinaire de classe E, conformément au relevé auquel il est fait référence au point I ci-dessus

Un montant de EUR 10,00 par nouvelle action ordinaire de classe E est comptabilisé en tant que capital, soit un montant total de EUR 85.590,00 pour toutes les nouvelles actions ordinaires de classe E émises en raison de l'exercice des Stock Option Warrants 2023.

Un montant de EUR 123,00 par nouvelle action ordinaire de classe E est comptabilisé en tant que prime d'émission, soit un montant total de EUR 1.052.757,00 pour toutes les nouvelles actions

ordinaires de classe E émises en raison de l'exercice des Stock Option Warrants 2023.

Chaque nouvelle action ordinaire de classe E est immédiatement libérée à concurrence de 100% en numéraire, sur un compte spécial numéro BE22 0020 0856 4347 tel qu'il résulte d'une attestation bancaire délivrée par BNP Paribas Fortis en date du 23 juin 2025, qui a été transmise au notaire soussigné qui la gardera dans son dossier.

Les nouvelles actions ordinaires de classe E, intégralement libérées, seront attribuées aux détenteurs de droits de souscription, comme détaillé dans le relevé auquel il est fait référence au point I ci-dessus.

IV. L'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

"Le capital de la société est fixé à 1.017.740,00 euros représenté par 101.774 actions, sans désignation de valeur nominale, dont 25.613 Actions Ordinaires E et 6.150 Actions Ordinaires N (ci-après nommées individuellement ou ensemble « Action(s) Ordinaire(s) »), 50.566 actions privilégiées de classe A (ci-après nommées individuellement ou ensemble « Action(s) A ») et 19.445 actions privilégiées de classe B (ci-après nommées individuellement ou ensemble « Actions(s) B »). Les Actions A et les Actions B sont des actions privilégiées (ci-après nommées individuellement ou ensemble « Action(s) Privilégiée(s) »). Il doit être entièrement et inconditionnellement souscrit. Les actions sont numérotées de 1 à 101.774.".

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition de l'acte, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire